

Royaume de Bahreïn  
Ministère des transports et télécommunications



Réf. : USCA/06/09-20

Date : 9 juin 2020

Madame Fang Liu  
Secrétaire générale  
Organisation de l'aviation civile internationale  
999, boulevard Robert Bourassa  
Montréal (Québec)  
Canada H3C 5H7

**Objet:** Respect des normes pertinentes de l'Annexe 9 – *Facilitation* de l'OACI, et mesures prises par les États membres pour réduire la propagation du nouveau coronavirus (COVID-19) par le transport aérien et protéger la santé des passagers aériens et du personnel aéronautique.

Madame la Secrétaire générale,

Par la présente, qui fait suite à votre lettre EC 6/3-20/46 du 18 mars 2020 concernant la question susmentionnée, j'ai l'honneur de vous informer que, en conformité avec la norme 8.19 de l'Annexe 9, le Royaume de Bahreïn a institué un Comité national de facilitation du transport aérien et un Comité de facilitation d'aéroport en vue de coordonner les activités de facilitation entre les départements et agences compétents du Royaume. Le Comité national de facilitation a été institué par le Décret N° 13/2018.

Bahreïn se conforme intégralement aussi aux normes 4.7 et 8.8 de l'Annexe 9 de l'OACI relatives à l'utilisation de techniques modernes de filtrage ou de vérification visant à faciliter la vérification matérielle des marchandises, et à la facilitation des missions de secours et des vols de fret.

Nous avons également le plaisir de joindre à la présente les mesures prises par le Royaume de Bahreïn pour réduire la propagation de la COVID-19 par le transport aérien, qui ont été officiellement communiquées au bureau MID de l'OACI le 19 mars 2020.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire générale, l'assurance de ma haute considération.

  
**Mohamed Thani AlKaabi**  
Undersecretary for Civil Aviation

Sous-Secrétaire de l'aviation civile

P.O. Box 586, Kingdom of Bahrain, T:+973 17 321169, Fax:+973 17 333278



Réf. :USCA/03/19-1

Date :19 mars 2020

Monsieur Mohamed Khalifa Rahma  
Directeur du bureau régional MID de l'OACI  
Complexe du Ministère de l'aviation civile  
B.P. 85  
Le Caire 11776  
Égypte

Objet : Flambée de COVID-19

Monsieur le Directeur,

La présente fait suite à votre lettre ME6-20/093 du 17 mars 2020 concernant la question susmentionnée.

Comme demandé, veuillez trouver ci-joint un résumé des mesures d'urgence prises par le gouvernement de Bahreïn pour lutter contre la propagation de la COVID-19.

Les Affaires d'aviation civile de Bahreïn participent activement à ces mesures de prévention, et une coordination et une coopération étroites sont bien établies entre toutes les autorités concernées en vue de la reprise graduelle des opérations normales, selon que la situation le justifie.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre haute considération.



**Mohamed, Hamid Al Kaabi**  
Undersecretary for Bahrain Civil Aviation Affairs

Sous-Secrétaire des Affaires d'aviation civile de Bahreïn

On trouvera ci-dessous un résumé des mesures prises par le gouvernement de Bahreïn pour lutter contre la propagation du coronavirus (COVID-19).

- 1) Le gouvernement de Bahreïn a institué une Équipe spéciale de haut niveau sur la santé nationale pour lutter contre la COVID-19.
- 2) Le Plan national de préparation et de réaction en matière d'urgences sanitaires a été activé.
- 3) Un centre d'opérations d'urgence a été créé à l'aéroport international de Bahreïn pour coordonner toutes les mesures aéronautiques liées à la propagation de la Covid-19.
- 4) Une Circulaire a été diffusée à l'exploitant aéroportuaire, aux compagnies aériennes et à toutes les parties prenantes à l'aéroport international de Bahreïn pour leur conseiller de suivre les lignes directrices diffusées par l'Organisation mondiale de la santé, l'OACI et le Ministère de la santé de Bahreïn.
- 5) Conformément à l'Annexe 9 de l'OACI, le Comité national de facilitation a débattu de questions propres à l'aviation liées au coronavirus et a recommandé des mesures à prendre d'urgence au niveau de l'aéroport pour protéger la santé et le bien-être des voyageurs, des équipages et du personnel.
- 6) Le Ministère de la santé a mis en œuvre des mesures renforcées d'inspection-filtrage et de quarantaine pour réduire la propagation de la COVID-19.
- 7) Les autorités aéroportuaires ont construit un centre à vocation temporaire consacré aux tests et à l'inspection-filtrage à l'aéroport international de Bahreïn.
- 8) Le gouvernement de Bahreïn a suspendu la délivrance de visas à l'arrivée. Toutes les personnes en provenance de certains pays doivent s'isoler pendant 14 jours, y compris les personnes asymptomatiques. Celles qui présentent des symptômes à l'arrivée seront testées et feront l'objet d'autres mesures de quarantaine.
- 9) Les autorités bahreïniennes ont annoncé la mise en œuvre d'une stratégie de réduction des vols à l'aéroport et de restrictions à l'entrée des voyageurs provenant de divers pays du fait de la pandémie de COVID-19 en cours. Les voyageurs en provenance de zones touchées 14 jours avant leur arrivée à Bahreïn qui présentent des symptômes de la maladie seront testés et mis en quarantaine jusqu'à la réception des résultats. Ceux qui sont positifs seront transférés à un centre médical pour y être traités.
- 10) Il a été conseillé aux exploitants d'aéronefs de donner aux membres d'équipage des renseignements sur la façon de gérer les cas d'infection respiratoire aiguë qui se déclarent à bord d'un aéronef, et ils ont été priés de suivre des protocoles stricts de nettoyage et de désinfection.
- 11) Le personnel de première ligne a été sensibilisé aux mesures appropriées à prendre pour les passagers soupçonnés d'être malades, et l'équipement de protection individuelle nécessaire leur a été fourni.
- 12) Toutes les parties prenantes à l'aéroport ont été priées d'accroître la fréquence de la désinfection et du nettoyage réguliers des surfaces fréquemment touchées à l'aéroport.

